

DECRET N°2012-417 DU 06 NOVEMBRE 2012

portant modification de l'article 7 du décret 2003-400 du 13 octobre 2003 portant organisation et fonctionnement de la Zone Franche Industrielle en République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°99-001 du 13 Janvier 1999 portant loi de Finances pour la gestion 1999 ;
- Vu** l'ordonnance n°54/PR/MFAE/DD du 21 novembre 1966 portant code des douanes ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 3 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2009-180 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie ;
- Vu** le décret n°2009-179 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce ;
- Vu** le décret n°2009-534 du 20 octobre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé ;



- Vu** le décret 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n°2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 août 2012.

DECRETE :

Article 1^{er} : Le présent décret a pour objet de modifier l'article 7 du décret n°2003-400 du 13 octobre 2003 portant organisation et fonctionnement de la Zone Franche Industrielle en République du Bénin.

Article 7 nouveau : Le site retenu pour abriter la première zone franche géographiquement délimitée est situé à l'Est de Cotonou dans la Commune de Sèmè-Podji, sur le titre foncier n°696 de Sèmè-Podji, entre le PK 21 et le PK 24, en allant vers la frontière bénino-nigériane.

Ce site de 230 hectares est reconverti en partie en zone industrielle. La partie reconvertie regroupe les lots 8, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 du plan d'aménagement du site. Elle est affectée à l'installation des entreprises agréées au régime C, D ou E du Code des Investissements. La portion restante, soit les lots 1,2,3,4,5,6,7,9,10,11,12,13,14,15 et 16 est réservée à la Zone Franche Industrielle, aux infrastructures administratives et aux espaces verts.

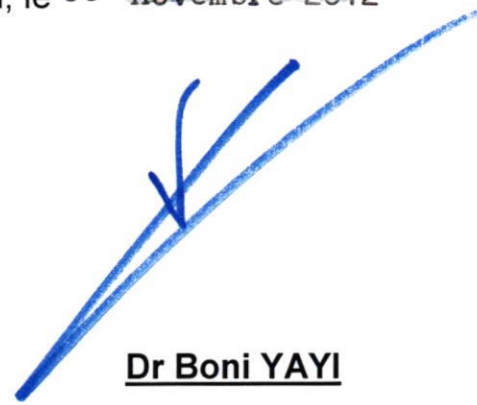
Article 2 : Les autres dispositions du décret n°2003-400 du 13 octobre 2003 portant organisation et fonctionnement de la Zone Franche Industrielle en République du Bénin sont inchangées.



Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 novembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



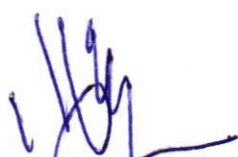
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique et de
la Prospective,



Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

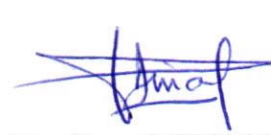
Le Ministre de l'Energie, des
Recherches Pétrolières et Minières,
de l'Eau et du Développement des
Energies Renouvelables,



Sofiatou ONIFADE BABAMOUSA

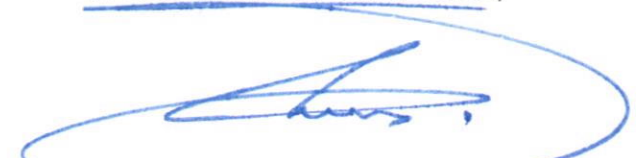


Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce, des Petites et
Moyennes Entreprises,



Madina SEPHOU

Le Ministre de l'Environnement de
l'Habitat et de l'Urbanisme,



Blaise Onesiphore AHANHANZO GLELE

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche,



Katé SABAÏ



Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,


Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO

Le Ministre de la Décentralisation,
de la Gouvernance Locale,
l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire,


Raphaël EDOU

Le Ministre de la Communication et des
Technologies de l'Information et de la
Communication,


Max Barthélémy AHOUEKE

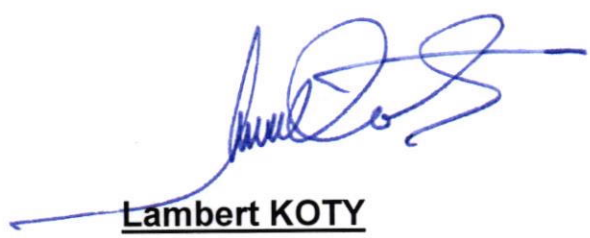
Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et des Cultes,


Benoît Assouan Comlan DEGLA

Le Ministre du Travail et de la
de Fonction Publique,


Mémouna KORA ZAKI LEADI

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,


Lambert KOTY

Le Ministre de la Santé,


Dorothée Akoko KINDE GAZARD

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 PM/CCAGEPPPPDS 4 MEF 4 MDAEP 4 MICPE 4 MEF 4 MEHU 4
MERMEDER MAEP 4 GS/MJLDH-PPG 4 MISPC 4 MDGLAAT 4 MTFP 4 MCTIC 4 MTPT 4 MS 4 AUTRES MINISTERES 13 SGG
4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-EMAN-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 02 JO1.-



